



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 22-101

En exercice : 29

Présents : 22 à l'ouverture de la séance à 20h35

Votants : 29

Date de la convocation : 02 décembre 2022 par courrier et par voie dématérialisée

Date de l'affichage : 02 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le huit décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie de Bois-le-Roi, sous la Présidence de Monsieur David DINTILHAC, Maire.

Étaient présents (22) : M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, Mme BELMIN, M. HLAVAC, Mme CUSSEAU, M. FONTANES, Mme AVELINE, M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. DURAND, Mme SALIOT, M. ROTH, Mme MOUSSOURS, M. BARBES, Mme DEKKER, M. GAUTHIER, M. BLONDAZ-GÉRARD, Mme ASCHEHOUG, Mme GIRE, M. PERRIN, Mme VETTESE,

Pouvoirs (7) : M. BORDEREAUX à M. FONTANES,
Mme BOYER à Mme CUSSEAU,
M. MAUCLERT à M. HLAVAC,
M. ACHARD à Mme VINOT,
Mme PULYK à M. BLONDAZ-GÉRARD,
M. DUVIVIER à M. GAUTHIER
Mme POULLOT à Mme GIRE

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à vingt heures et trente-cinq minutes.

Mme VINOT est désignée secrétaire de séance, **À LA MAJORITÉ** ;

Pour (20) : M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, Mme BELMIN, M. HLAVAC, Mme CUSSEAU, M. FONTANES, Mme AVELINE, M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. BORDEREAUX (pouvoir à M. FONTANES), Mme BOYER (pouvoir à Mme CUSSEAU), M. DURAND, M. MAUCLERT (pouvoir à M. HLAVAC), M. ACHARD (pouvoir à Mme VINOT), Mme SALIOT, M. ROTH, Mme MOUSSOURS, M. BARBES, Mme DEKKER ;

Contre (9) : M. GAUTHIER, Mme PULYK (pouvoir à M. BLONDAZ-GÉRARD), M. BLONDAZ-GÉRARD, Mme ASCHEHOUG, M. DUVIVIER (pouvoir à M. GAUTHIER), Mme GIRE, M. PERRIN, Mme VETTESE, Mme POULLOT (pouvoir à Mme GIRE) ;

Abstention (0).

Monsieur le Maire constate le quorum.

OBJET - Marché public à procédure adaptée relatif aux travaux d'extension de l'accueil de loisirs sans hébergement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

CONSIDÉRANT que la commune a publié l'avis d'appel public à la concurrence sur son profil acheteur en date du 21 juin 2022 sous le numéro 2022/01/TRVX/EXTALSH et que la date limite de réception des offres a été fixée au 15 juillet 2022 à 12h00 ;

CONSIDÉRANT l'allotissement de la consultation en huit lots comme suit :

- Lot n° 1 - Gros œuvre, clôtures, espaces verts
- Lot n° 2 - Charpente, bois
- Lot n° 3 - Couverture, étanchéité
- Lot n° 4 - Menuiseries aluminium
- Lot n° 5 - Électricité (CF-cf)
- Lot n° 6 - Cloisons, doublages, faux plafonds, menuiseries bois
- Lot n° 7 - Plomberie, VMC, climatisation
- Lot n° 8 - Peinture, revêtements de sols minces ;

CONSIDÉRANT l'obligation de dépôt des offres sous format électronique ;

CONSIDÉRANT que plusieurs plis dématérialisés ont été reçus dans les délais impartis :

Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Lot 6	Lot 7	Lot 8
VITTE	PRO.PHIL BOIS	Sans réponse	Sans réponse	R M H	A G D	CHABUENO	A E C
	DEQUIROT CHARPENTE			MAILLARD	CHURINGO	FOSSARD	DELCLOY
					I T G		

CONSIDÉRANT que les plis ont été ouverts le 15/07/2022 et jugés recevables, que les candidatures et les offres ont été admises à l'analyse et que le rapport d'analyse des offres a été établi par le cabinet ACDM en tenant compte des critères de sélection et d'évaluation énoncés à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence du présent marché ;

CONSIDÉRANT la procédure simplifiée conduite pour les lots 3 et 4, restés sans réponse à l'issue de la première consultation ;

CONSIDÉRANT que l'offre la mieux-disante a été appréciée en fonction des critères énumérés ci-dessous :

Libellé	Points
1- Prix des prestations	50
2- Moyens humains affectés à l'opération	10
3- Moyens techniques affectés à l'opération	15
4- Méthodologie et organisation du chantier	10
5- Secteur d'activité de l'entreprise en rapport au lot concerné	15

Le conseil municipal, après en avoir délibéré À L'UNANIMITÉ ;

DÉCIDE de signer le marché à procédure adaptée pour l'extension de l'accueil de loisirs sans hébergement de la commune de Bois-le-Roi ;

LOT	TITULAIRE
Lot 1 « Gros-œuvre, clôtures, espaces verts »	VITTE 9 avenue de Poigny - BP 22 77481 PROVINS CEDEX N° SIRET : 346 580 178 00041
Lot 2 « Charpente, bois »	DEQUIROT CHARPENTE 6 rue de l'Ancienne Gare 77460 CHAINTREAUX N° SIRET : 452 878 168 00023
Lot 3 « Couverture, étanchéité » Lot sans réponse, attribué par procédure simplifiée	RIVETANCHE ZAC Les portes d'Île-de-France 78840 FRENEUSE N° SIRET : 4514676378 00029
Lot 4 « Menuiseries aluminium » Lot sans réponse, attribué par procédure simplifiée	MIROITERIE DES TOURS 18, rue de l'Enfer 77950 MOISENAY N° SIRET : 950557314 00032
Lot 5 « Électricité »	R M H 24 bis rue du Pavé du Roy 77370 MAISON-ROUGE N° SIRET : 383 051 323 00020
Lot 6 « Cloisons, doublages, faux-plafonds, menuiseries bois »	A G D 11 rue du Chenet 91490 MILLY-LA-FORÊT N° SIRET : 353 948 847 00036
Lot 7 « Plomberie, VMC, climatisation »	FOSSARD 20 rue Guérin 77300 FONTAINEBLEAU N° SIRET : 300 217 692 00015
Lot 8 « Peintures, revêtements de sols minces »	DELCLOY 221 rue Foch - BP 587 ZI Vaux-le-Pénil 77016 MELUN CEDEX N° SIRET : 332 758 671 00033

DIT que le marché est conclu pour un montant total de 435 909,92 € HT soit 523 091,91 € TTC détaillé comme suit :

- ✓ Lot 1 : 208 000,00 € HT soit 249 600,00 € TTC
- ✓ Lot 2 : 21 715,39 € HT soit 26 058,47 € TTC
- ✓ Lot 3 : 51 018,00 € HT soit 61 221,60 € TTC
- ✓ Lot 4 : 66 801,65 € HT soit 80 161,98 € TTC
- ✓ Lot 5 : 12 456,09 € HT soit 14 947,31 € TTC
- ✓ Lot 6 : 37 118,79 € HT soit 44 542,55 € TTC
- ✓ Lot 7 : 23 800,00 € HT soit 28 560,00 € TTC
- ✓ Lot 8 : 15 000,00 € HT soit 18 000,00 € TTC ;

DIT que la durée du marché débutera à compter de la notification de celui-ci ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
N° 2022-09376-2022
08-DELIB_22-101-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

**CERTIFIÉ
EXECUTOIRE PAR
LE MAIRE COMPTE
TENU DE LA
RECEPTION EN
PREFECTURE ET DE
LA PUBLICITE
LE**

Fait et délibéré à Bois-le-Roi, le 8 décembre 2022

Le Maire

L'Adjointe au Maire
La secrétaire de séance

David DINTILHAC

Nathalie VINOT

